

Avantages au personnel : appliquer IAS 19

■
EN PRÉSENTIEL
&
EN DISTANCIEL
■

PUBLIC VISÉ

Responsables financiers, consolidation et comptables –
Contrôleurs de gestion – Experts comptables,
Commissaires aux comptes – RH et actuaires

Pré-requis : cette formation ne nécessite aucun
pré-requis particulier.

OBJECTIFS

- Maîtriser la comptabilisation des avantages au personnel en normes françaises et IFRS
- Connaître les principes d'évaluation et les informations à communiquer en annexe
- Comprendre les enjeux respectifs des comptables et consolidateurs d'une part, et des actuaires d'autre part, pour une meilleure collaboration sur le sujet

POURQUOI CHOISIR CETTE FORMATION ?

- La rémunération du personnel et les engagements sociaux représentent l'un des principaux enjeux de l'entreprise. Les normes IFRS en préconisent un traitement rigoureux, aux modalités parfois complexes. Ce traitement nécessite une compétence technique double : calculs actuariels et comptabilisation. Cette formation permet d'acquérir les bases de ces deux compétences.

CONTENU

- Le traitement des avantages au personnel : les textes applicables**
- Classification des régimes d'avantages au personnel**
 - Les avantages à court terme/long terme et post-emploi
 - Les régimes à cotisations définies et ceux à prestations définies
- Les difficultés de mise en œuvre : les régimes post-emploi à prestations définies**
 - Le calcul de l'obligation (coût des services rendus, charge financière...)
 - Les plans financés ou non financés
 - Les écarts actuariels
 - Le traitement du départ des salariés (départs « normaux », plans sociaux)
- La mise en œuvre d'IAS 19**
 - La disparition du « corridor » en IFRS et son maintien en normes françaises
 - La charge nette d'intérêt : les impacts sur le résultat et les capitaux propres
 - Le traitement du coût des services passés, des réductions et liquidations
- Les cas particuliers**
 - Le plafonnement de l'actif selon IFRIC 14 (*asset ceiling*)
 - Les engagements sociaux des filiales (traitement des acquisitions et des cessions)
 - Comptabilisation des écarts actuariels dans le cadre des autres avantages à long terme
- Comparaison avec les US GAAP**
- La recommandation ANC 2013-02 et les divergences résiduelles entre les normes françaises et les IFRS**

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Pendant la session :** pendant la session : présentation et illustrations tirées d'états financiers réels. Mise en pratique par la réalisation de cas concrets et quiz interactifs permettent de s'assurer de l'acquisition des connaissances.
- En aval :** apports documentaires (synthèse, article ou vidéo).
L'animateur est disponible pour répondre à toute question relevant de la formation.

DURÉE : 1 JOUR
DATES EN PRÉSENTIEL PARIS* : 31/05/21
18/11/21
DATES EN DISTANCIEL* : 25/03/21
PRIX : 1 020 € HT

(*) Mode d'animation prévu, susceptible de changer
selon vos demandes et/ou les conditions sanitaires

©FinHarmony - Cet atelier peut être organisé en intra-entreprise
01.53.17.39.00 - formation@finharmony.net